

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EN PHOTOCOPIES À L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

- Une copie du dossier CERFA n°14069*02 (à télécharger sur www.demande-logement-social.gouv.fr),
- Une copie de l'attestation du N.U.R.,
- Si vous êtes titulaire ou stagiaire: une copie de votre arrêté de nomination ou d'affectation dans le département,
- Si vous êtes contractuel : une copie du contrat de l'année en cours d'une durée de 10 mois consécutifs minimum, rémunérés sur le budget de l'Etat,
- Une copie du dernier bulletin de salaire en votre possession (année civile en cours),
- Une copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Une copie de la carte d'identité pour les Français ou de la carte de séjour pour les étrangers,
- La fiche de situation jointe ainsi que tous les justificatifs se reportant à votre situation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ENREGISTRÉ ET SERA RENVOYÉ

Le dossier est à transmettre impérativement à l'adresse ci-dessous :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val – de – Marne
– Cellule logement – BP 68 –
68 Avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX

Votre référente logement :

- Pour les noms de famille de A à K : votre gestionnaire est Mme Hager KEFI :
au 01 45 17 62 81 et sur hager.kefi@ac-creteil.fr
- Pour les noms de famille de L à Z : votre gestionnaire est Mme Marie-Line LEVI :
au 01 45 17 62 74 et sur marie-line.levi@ac-creteil.fr

Permanence téléphonique ou physique : 9h-12h et 14h00-17h00.

Courriel : ce.94sepiac@ac-creteil.fr

IMPORTANT

Des pièces complémentaires permettant de justifier les déclarations mentionnées sur le Cerfa vous seront demandées par le bailleur si votre candidature était retenue.

Des informations erronées ou non justifiées sont de nature à pénaliser le bon traitement de votre dossier.